

BSG

## Resources



Comité technique de revue des titres et  
conventions miniers

Villa 26, Cité des Nations

Conakry

Guinée

A l'attention de Monsieur Nava Touré

15 mars 2013

**Objet :** Réponse au courrier n° 025/CTRTCM/2013 du 4 mars 2013

Monsieur,

Nous faisons suite au courrier n° 025/CTRTCM/2013 du 4 mars 2013 que vous avez adressé à VBG – VALE BSGR Guinea (« VBG ») en qualité de Président du Comité technique de revue des titres et conventions miniers et dont nous avons été destinataires en copie.

Dans ce courrier, le Comité technique se prévaut "*d'informations divergentes sur [des] éléments de fait, y compris des déclarations divergentes d'anciens fonctionnaires de la République*" pour demander des précisions sur des éléments de réponse qu'avait apportés BSGR aux 25 allégations qu'il avait présentées.

En violation du principe du contradictoire et des droits de la défense, le Comité technique ne fournit pas la moindre indication sur la teneur des informations et déclarations qui appelleraient les précisions qu'il sollicite et sa volonté affichée "*de donner à VBG la possibilité de présenter toutes les explications pertinentes qu'elle souhaiterait à ce sujet*" relève du plus simple artifice.

**CUSTOM**  
**COURIER ARRIVEE**  
Date: .....

# BSG



## Resources

Rien ne justifie dès lors que BSGR modifie ses réponses antérieures quand bien même celles-ci ne seraient pas conformes aux attentes du Comité technique, si ce n'est l'esprit de coopération et la bonne foi dont BSGR a fait montre depuis l'origine du processus de revue des titres miniers.

Aussi, sans renoncer aux moyens tirés de l'illégalité de la procédure suivie par le Comité technique et tout en réservant ses droits à cet égard, BSGR accepte d'apporter les précisions finales qui suivent.

\* \*  
\*

1<sup>ère</sup> demande de précision – Il est demandé à VBG de préciser "*si elle nie l'existence de toute relation entre M. Touré ou Mme Touré et le Président Conté et si elle nie l'existence d'une relation maritale entre Mme Touré et le Président Conté. Le cas échéant, VBG expliquera quelle était à sa connaissance la nature de la relation entretenue par Mme Touré et le Président Conté*".

Réponse – BSGR n'est pas une experte en matière de relations familiales en Guinée. M. Touré a confirmé qu'il n'avait jamais entretenu de relation avec le Président Condé qu'il n'a rencontré qu'en de rares occasions.

Si le Gouvernement de Guinée estime que Mme Mamady Touré a pu être la femme du Président Conté, il lui est loisible de produire les extraits du registre d'état civil qui en attesteraient. Cette question est toutefois dépourvue de pertinence au cas présent puisque BSGR n'a jamais approché Mme Touré au sujet du projet de Simandou. Il est difficile de comprendre les raisons de questions ainsi posées à BSGR sur des sujets sans pertinence et sur lesquels le Gouvernement de Guinée peut en outre aisément s'éclairer en consultant les documents officiels.

\* \*

# BSG



## Resources

2<sup>ème</sup> demande de précision – Concernant les allégations 10, 11, 12 et 15, il est demandé à VBG de confirmer "que ses réponses valent pour Vale et BSGR ainsi que, comme cela est indiqué dans le questionnaire du 17 novembre 2011, pour tout agent (paragraphe 5.1 et 4.4) ce qui inclut notamment toute société mère, filiale ou autre société sous leur contrôle ou leur gestion".

Réponse – En sa qualité actuelle et celle d'ancien actionnaire indirect à 100% de BSG Resources (Guinea) SARL jusqu'en avril 2010, BSGR confirme que les réponses aux allégations 10, 11, 12, et 15 exposées dans sa lettre du 26 décembre 2012 sont exactes.

BSGR n'est pas certaine de comprendre à quoi correspondent les références faites aux paragraphes 5.1 et 4.4 du questionnaire de novembre 2011. En tout état de cause, elle confirme également qu'elle n'a connaissance d'aucun paiement effectué au profit de Mme Touré soit directement par elle, soit indirectement et pour son compte.

\* \*

3<sup>ème</sup> demande de précision – Il est demandé à VBG de clarifier "si elle nie avoir eu un contact quelconque avec Mme Touré et si elle nie que M. Touré a prétendu communiquer des ordres à des fonctionnaires de la République".

Réponse – BSGR a été contactée à une reprise par Mme Touré au sujet de l'exploitation d'un site dans la préfecture Forécariah, qui pouvait contenir des diamants. Après une visite du site, BSGR a refusé de donner suite.

BSGR confirme que M. Touré a indiqué qu'il n'avait jamais prétendu communiquer des ordres à des fonctionnaires.

\* \*

# BSG



## Resources

4<sup>ème</sup> demande de précision – Il est demandé à VBG d'indiquer "*si elle est en mesure de fournir des attestations et/ou témoignages de M. Touré et/ou de Mme Touré en soutien à sa réponse*".

Réponse – Il n'appartiendrait pas à BSGR, s'il s'avérait que le Comité technique investiguait légalement sur les conditions d'octroi des titres miniers à VBG, de supporter la charge de preuves qui incombent au Comité technique.

\* \*  
\*

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Asher Avidan

Président BSGR